

Analyse des fonctions syntaxiques de l'adjectif coréen

Shin-Tae KANG
Université Lyon 2- France

Résumé :

La notion d'adjectif est particulièrement difficile à préciser dans une perspective de linguistique générale et la délimitation d'une classe d'adjectifs reste une question délicate (Creissels, 1979). Une approche typologique permet de prendre en compte les spécificités d'une langue et à ce titre cet article propose de décrire l'adjectif coréen à la lumière des grammaires occidentales. En français les adjectifs assument la fonction attribut ou la fonction épithète (Riegel, Pellat, Rioul, 2016) et sont proches du nom. Mais en coréen les candidats au statut d'adjectif sont des mots qui ont les mêmes caractéristiques morphologiques que les verbes, un fonctionnement prédicatif identique et sont regroupés dans la même classe de mots appelé syntagme verbal. La grammaire coréenne identifie toutefois deux catégories au sein de ce syntagme verbal : *dongsa* qui exprime l'action, le mouvement ou le processus d'un sujet comme *ka-da* 'aller', et *hyeongyongsa* qui exprime la qualité, l'état ou l'existence d'un être ou d'un objet comme *yeppeu-da* 'être joli' (Na C-Y., 2009). Ces deux catégories sont respectivement appelées « verbe d'action » (qui correspondrait au verbe en français) et « verbe d'état » (qui correspondrait à l'adjectif en français).

Mais ce critère sémantique n'étant pas suffisant pour distinguer le verbe d'action du verbe d'état, cette étude tentera de clarifier la situation en proposant un critère morphosyntaxique. Pour cela une présentation sera faite des morphèmes « *(neu)n* » et « *(eu)n* » qui s'attachent au radical verbal et une cartographie de leur utilisation permettra d'identifier leurs fonctions syntaxiques au sein des structures déterminative et prédicative en coréen. Le morphème *(eu)n* sera notamment nommé « suffixe adjectival » alors que le morphème *(neu)n* semblera caractériser le verbe d'action.

Mots-clefs :

Adjectif coréen, verbe d'action, verbe d'état, épithète, attribut, morphème verbal, suffixe adjectival

Abstract:

The notion of adjective is particularly difficult from the perspective of general linguistics and the delimitation of a class of adjectives remains a delicate matter (Creissels, 1979). A typological approach makes it possible to take into account the specificities of a language and that's why this article proposes to describe the Korean adjective in the light of Western grammars. In French adjectives assume the attribute function or the epithet function (Riegel, Pellat, Rioul, 2016) and are close to the name. But in Korean the candidates for adjective status are words that have the same morphological characteristics as verbs, identical predicative functioning and are grouped in the same class of words called verbal phrase. Korean grammar identifies two categories within this verbal phrase: *dongsa* that expresses the action, movement, or process of a subject such as *ka-da* 'go', and *hyeongyongsa* that expresses quality, state, or existence of a being or an object as *yeppeu-da* 'to be pretty' (Na C.Y., 2009). These two categories are respectively called "action verb" (which would correspond to the verb in French) and "stative verb" (which would correspond to the adjective in French).

But since this semantic criterion is not sufficient to distinguish the action verb from the stative verb, this study will attempt to clarify the situation by proposing a morphosyntactic criterion. For this purpose, a presentation will be made of the morphemes "*(neu)n*" and "*(eu)n*" which are attached to the verbal radical and a mapping of their use will make it possible to identify their syntactic functions within the determinative and predicative structures in Korean. The morpheme *(eu)n* will especially be named "adjectival suffix" whereas the morpheme *(neu)n* will seem to characterize the action verb.

Key-words:

Korean adjective, action verb, stative verb, epithet, attribute, verbal morpheme, adjectival suffix

Introduction

La notion d'adjectif est particulièrement difficile à préciser dans une perspective de linguistique générale et la délimitation d'une classe d'adjectifs reste une question délicate (Creissels, 1979 : 139). Le français et le coréen sont deux langues typologiquement très éloignées et il existe entre elles une différence majeure autour de la notion d'adjectif. En effet, le français illustre une situation typologique dans laquelle les candidats au statut d'adjectif sont des mots qui ont les mêmes caractéristiques morphologiques que les noms, en portant, par exemple, les mêmes marques de genre et de nombre. Tandis qu'en coréen la notion d'adjectif se confond avec celle du verbe.

L'objectif est de voir dans quelle mesure une approche typologique permettrait d'apporter un nouvel éclairage sur notre appréhension de la notion d'adjectif en coréen. A ce titre notre travail vise à décrire l'adjectif coréen à la lumière des grammaires occidentales. Nous présenterons plus particulièrement les morphèmes « *(neu)n* » et « *(eu)n* » qui s'attachent au radical verbal et nous identifierons leur fonction syntaxique au sein des structures déterminative et prédicative en coréen.

Nous appuierons ce travail principalement sur le roman français « L'étranger » d'Albert Camus et sa version coréenne traduite par Hae-Kyung YU. La plupart des exemples que nous traiterons seront extraits de ce corpus littéraire.

1. Cadre théorique

Dixon (1982) a montré qu'il est impossible de proposer une définition générale de l'adjectif en terme morphosyntaxique. Creissels a poursuivi ses travaux pour proposer une approche typologique qui permet tout de même de dégager de la comparaison des langues du monde une notion d'adjectif car, en effet, « les langues tendent à avoir une classe de mots qui se distingue à la fois de la classe des noms et de celle des verbes » (2004 : 75), ces mots étant caractérisés par des propriétés spécifiques. Bien que les adjectifs aient des propriétés grammaticales similaires à celles des noms dans certaines langues, et à celles des verbes dans d'autres langues, Dixon (1982) constate que les adjectifs remplissent en général les deux fonctions suivantes : d'une part, prédicats intransitifs ou complément d'une copule dans une structure prédicative, et d'autre part, modificateur du nom tête dans une structure déterminative. Ces deux propriétés syntaxiques caractérisent les adjectifs dans beaucoup de langues, entre autres en français où ils assument la fonction attribut ou la fonction épithète (Riegel, Pellat, Rioul, 2016).

En coréen, les candidats au statut d'adjectif sont des mots qui ont les mêmes caractéristiques

morphologiques que les verbes, un fonctionnement prédicatif identique et sont regroupés dans la même classe de mot appelée syntagme verbal. Nam J-S. (1997) évoque cette ambiguïté en considérant que « la distinction entre verbes et adjectifs est largement intuitive », voire « arbitraire » (1997 : 109). Cependant, la grammaire coréenne identifie deux catégories au sein du syntagme verbal : *dongsa* qui exprime l'action, le mouvement, ou le processus d'un sujet comme *ka-da* 'aller' et *hyungyongsa* qui exprime la qualité, l'état ou l'existence d'un être ou d'un objet comme *yeppeu-da* 'être joli' (Na C-Y., 2009). Toutes les deux peuvent assumer le rôle syntaxique de noyau central verbal. Ces deux catégories sont respectivement appelées verbes d'action (qui correspondrait au verbe en français) et verbes d'état (qui correspondrait à l'adjectif en français) au sens large sémantique.

D'un point de vue morphologique, la langue coréenne est une langue agglutinante. Plus concrètement, les suffixes fonctionnels, qui s'ajoutent après les noms et les radicaux des verbes, assurent la fonction de morphème grammatical dans la proposition.

2. Les morphèmes « *(eu)n* » et « *(neu)n* »

Nous venons d'évoquer le fait que la description du coréen établit la différence entre les verbes d'état (*hyungyongsa* en coréen) et les verbes d'actions (*dongsa* en coréen) essentiellement d'un point de vue sémantique. Mais pour Creissels, « en coréen, les lexèmes à vocation adjectivale appartiennent pour la plupart à une sous-classe des verbes dont la flexion présente par rapport à celle des verbes les plus typiques quelques particularités. » (2006 : 205). En parcourant notre corpus, il est apparu que ces quelques particularités pouvaient résider dans les suffixes *(eu)n* et *(neu)n* car leur présence est prépondérante auprès des verbes coréens :

- (1) *keom-eun teol-ro* (Trad. : 68)
être noir-SV poil-DIR
« sous les poils **noirs** » (Camus : 76)

- (2) *jeolm-eun seoki-ka* (Trad. : 89)
être jeune-SV secrétaire-S
« un **jeune** greffier » (Camus : 102)

- (3) *nounmoul-eul heuli-neun* (Trad : 119)
larmes-ACC tomber-SV
« pleurer » (Camus : 138)
[Litt. : des larmes **tombantes**]

- (4) *keunyeo-neun ... eolkul-eul souki-n-da* (Trad. : 25)
 elle-TH visage-ACC incliner-SV-ST(DNH)

« Elle **incline** son visage » (Camus : 25)

Nous constatons que la forme dérivée d'un verbe d'état (*keom-da* 'être noir', *jeolm-da* 'être jeune') est souvent déterminée par le suffixe (*eu*)*n* dans le paradigme. Quant aux verbes d'action (*heuli-da* 'tomber', *souki-da* 'incliner'), nous supposons que le suffixe verbal (*neu*)*n* leurs est réservé. L'emploi des suffixes verbaux (*eu*)*n* et (*neu*)*n* semble donc fortement contraint par la nature du verbe et la structure dans laquelle ils sont utilisés. Nous exposerons dans ce qui suit au travers d'exemples l'exhaustivité des cas qui peuvent se présenter. L'enjeu de notre analyse est de pouvoir déterminer quelles sont les fonctions syntaxiques assurées par les morphèmes (*eu*)*n* et (*neu*)*n* afin de comprendre, au-delà du critère sémantique, la nature du verbe au sein de sa structure.

Il est à noter que les morphèmes (*eu*)*n* et (*neu*)*n* peuvent également s'ajouter à un nom pour déterminer le cas nominatif ; on les appelle dans ce cas-là suffixes nominatifs. Mais dans notre étude nous nous intéressons exclusivement à leur fonction syntaxique lorsqu'ils s'ajoutent au syntagme verbal et c'est pourquoi nous les nommons suffixes verbaux et les glosons SV. De plus l'allomorphe de *eun* est *n* : *eun* s'attache au radical verbal qui se termine par une consonne, *n* s'attache au radical verbal qui se termine par une voyelle. De la même façon, l'allomorphe de *neun* est *n*. Il sera dès lors délicat pour un novice de déterminer si *n* est allomorphe de *eun* ou *neun*.

3. Fonction épithète dans la structure déterminative

Le radical prédicatif du verbe d'état en coréen se combine avec le suffixe (*eu*)*n* dans une structure déterminative, ce cas étant extrêmement prolifique dans notre corpus :

- (5) *jeolm-eun kija-wa jak-eun keu yeoja-do yeojeonhi keoki-e*
 être jeune-SV journaliste-SC être petit-SV ce femme-aussi toujours là-LOC

iss-eoss-da (Trad. : 116)
 être-AT(Pft)-ST(DNH)

« Le **jeune** journaliste et la **petite** femme étaient toujours là. » (Camus : 134)

- (6) *soupyeoseon-euiro jokeuma-n jeungkiseon-i jinak-ass-da* (Trad. : 80)
 horizon-DIR être petit-SV vapeur-S passer-AR(Pft)-ST(DNH)

« A l'horizon, un **petit** vapeur est passé. » (Camus : 91)

Nous voyons dans ces deux exemples que les formes adjectivales *jeolm-eun* et *jak-eun* (ou *jokeuma-n*) ressemblent à l'adjectif français et peuvent se traduire respectivement par 'jeune'

et ‘petit’ alors que les verbes d’état *jeolm-da* et *jak-da* (ou *jokeumah-da*) dont ils sont dérivés se traduisent par ‘être jeune’ et ‘être petit’. Nous pouvons faire l’hypothèse que le suffixe (*eu*)*n* est un suffixe adjectival qui confère la fonction d’adjectif épithète à un verbe d’état dans une structure déterminative.

Mais des différences syntaxiques subsistent entre cette forme adjectivale coréenne et l’adjectif épithète français. La première différence est son invariabilité : elle ne s’accorde ni en genre ni en nombre avec le nom qu’elle détermine, contrairement au français. La seconde différence est la suivante : la forme adjectivale du coréen se place systématiquement avant le nom qu’elle qualifie alors que la construction française dite « Nom-Adjectif ou Adjectif-Nom » (Sores, 2004) autorise l’inversion. Les exemples suivants de verbes d’état employés dans une structure déterminative et qui permettent de traduire la fonction épithète avec le suffixe (*eu*)*n* l’illustrent parfaitement. Il est à remarquer que dans l’exemple (8) c’est le sens qui permet d’affirmer que le suffixe *-n* est bien la version allomorphe de *-eun* :

(7) un costume **sombre** (Camus : 99)

keom-eun *ostcharim* (Trad. : 86)
être noir-SV costume

(8) une cravate **bizarre** (Camus : 99)

kwesangha-n *nektai* (Trad. : 87)
être bizarre-SV cravate

Quant au radical prédicatif du verbe d’action en coréen, il peut se combiner avec le suffixe (*neu*)*n* dans une structure déterminative. Mais son interprétation en français n’est pas toujours aussi immédiate que pour les verbes d’état et dans la plupart des cas l’identification d’un adjectif épithète est moins évidente, laissant parfois le choix de l’utilisation du participe présent ou d’une relative. Dans l’exemple suivant, le verbe d’action *heuli-da* qui signifie ‘couler’ se retrouve dans la structure déterminative avec la forme dérivée *heuli-neun*. L’auteur a choisi d’utiliser l’image des larmes qui coulent pour paraphraser le verbe ‘pleurer’ et que l’on pourrait interpréter avec la relative ‘qui coulent’ ou le participe présent ‘coulant’ :

(9) *tchajang keomsa-neun ne-ka nounmoul-eul heuli-neun keos-eul*
directeur avocat-TH moi-S larme-ACC couler-SV chose-ACC

po-ass-nyako moul-eoss-da (Trad. : 119)
voir-AT(Pft)-DI demander-AT(Pft)-ST(DNH)

« L’avocat général lui a demandé si, du moins, il m’avait vu pleurer. » (Camus : 138)
[Litt. : L’avocat général lui a demandé s’il a vu mes larmes **qui coulent**.]

Cependant il existe des cas où l’adjectif épithète est aisément identifiable. Dans l’exemple

suisant, la forme verbale *ddeoli-neun* peut se traduire simplement par l'adjectif 'tremblante' et elle assure la fonction d'épithète dans la structure déterminative. Elle est dérivée du verbe d'action *ddeoli-da* qui signifie 'trembler'. Dans ce cas-là on a donc trouvé une correspondance entre un adjectif épithète en français et une forme verbale dérivée d'un verbe d'action en coréen ; mais si cela a été possible, c'est sans doute grâce à l'existence de l'adjectif verbal 'tremblante' qui s'éloigne de la nature de l'adjectif français qui est d'habitude proche du nom. Notons que dans cet exemple la forme verbale coréenne est invariable et se positionne avant le nom qu'elle détermine, comme énoncé précédemment :

- (10) *keureokoneun yeoneu tte-wa-neun ajou dareu-n, keoeui*
 et autre moment-SC-TH très être différent-SV presque
ddeoli-neun moksori-ro wetchi-eoss-da (Trad. : 91)
 trembler-SV voix-COM crier-AT(Pft)-ST(DNH)

« Et d'une voix toute changée, presque **tremblante**, il s'est écrié. » (Camus : 104)

Concernant ces adjectifs épithètes qui sont exprimés par les suffixes verbaux (*eu*)*n* et (*neu*)*n*, nous avons trouvé des exemples intéressants illustrant des façons différentes d'exprimer la qualité à partir de verbes d'action (*deureona-da* 'montrer') ou d'état (*kat-da* 'être semblable') :

- (11) un visage **osseux** et long (Camus : 25)

ppyoka angsanghake deureona-n kareumha-n eolkoul (Trad. : 25)
 os-S maigrement montrer-SV long-SV visage

[Litt. : le visage long **qui est montré maigrement par les os**]

- (12) un sentiment **puéril** (Camus : 24)

eoline kat-eun kamjeong (Trad. : 24)
 enfant être semblable-SV sentiment

[Litt. : un sentiment **semblable à un enfant**]

Nous pourrions dire ici que le texte français exprime une qualité d'un être ou d'un objet de façon synthétique en utilisant un adjectif dérivé lexicalement d'un nom par ajout d'un suffixe ('os' devient 'osseux', 'puer' devient 'puéril'). Comme il n'y a pas de correspondance lexicale univoque en coréen il faut agir de façon analytique pour exprimer ces qualités en décomposant l'adjectif en verbe et son complément. Ceci impose donc au traducteur de reformuler le texte en utilisant une métaphore.

4. Fonction attribut dans la structure prédicative

Nous allons tout d'abord examiner le suffixe *neun* dans la structure prédicative grâce à l'exemple suivant extrait du corpus :

(13) *keunyeo-neun us-neun pyojeong-do eops-i ppyeo-ka angsangha-ke*
 elle-TH rire-SV mine-encore ne pas avoir-SM os-S maigrement-SAdv

deureona-n kareumha-n eolkul-eul souki-n-da (Trad. : 25)
 montrer-SV être long-SV visage-ACC incliner-SAT-ST(DNH)

« Elle **incline** sans un sourire son visage osseux et long. » (Camus : 25)

Dans cet exemple, le suffixe verbal (*neun*) est un suffixe aspect-temporel qui exprime le progressif au présent du mode déclaratif. Il est indispensable dans cette construction grammaticale qui est constituée d'un verbe d'action complété par la terminaison non-honorifique *-da*. En revanche, le suffixe aspect-temporel (*neun*) est incompatible avec les radicaux prédicatifs dénotant la qualité ou l'état statif (verbe d'état), même si ces derniers sont suivis de la terminaison *-da* :

(14) *keunyeo-eui eolkul-eun ppyeo-ka angsangha-ke deureona-iss-ko kareumha-da*
 elle-G visage-TH os-S maigrement-Sadv montrer-être-S être long-ST(DNH)

« Son visage **est** maigrement osseux et **long**. »

Nous voyons donc que les verbes d'état, comme *kareumha-da* 'être long', se distinguent morphologiquement des verbes d'action, comme *souki-da* 'incliner', par le suffixe (*neun*) auquel leur radical ne peut pas être associé, alors que le radical des verbes d'action (ici, *souki* 'incliner') le peut. Remarquons tout de même que ce même verbe *kareumhada* peut être suffixé par (*eu*)*n* comme dans l'exemple (13), mais dans ce cas précis il est dans une structure déterminative et a la fonction d'adjectif épithète. Cela veut dire que le suffixe (*neun*), qui est un morphème TAM (Temps Aspect Mode) dans la structure prédicative, ne peut pas s'ajouter au radical des verbes d'état. Nous pouvons faire l'hypothèse que le suffixe (*neun*) est un bon moyen pour distinguer les verbes d'état des verbes d'action dans une structure prédicative.

Si le verbe d'état n'a pas besoin du suffixe aspectuel dans une structure prédicative, c'est justement parce qu'il exprime un état du sujet. Alors qu'en français il est nécessaire de recourir à une expression prédicative constituée de la copule 'être' suivie d'un adjectif attribut. Nous présentons dans les exemples qui suivent la traduction d'adjectifs attributs français grâce à des verbes d'état coréens : 'étonné', 'froid' et 'content' se traduisent respectivement par les verbes d'état *nola-da*, *tchakab-da* et *youkeha-da*.

(15) J'**étais** très **étonné**. (Camus : 157)

na-neun meou nol-ass-da (Trad. : 133)
moi-TH très être étonné-AT(Pft)-ST(DNH)

(16) L'eau **était froide** et j'**étais content** de nager. (Camus : 80)

moul-i tchaka-weo-seo héeomtchi-neun keos-i youkeha-eoss¹-da (Trad. : 71)
eau-S être froid-TEST-SC nager-SV chose-S être content-AT(Pft)-ST(DNH)

La fonction attribut du français est assurée en coréen par le verbe d'état seul. S'il nécessite les suffixes temporels et les terminaisons exprimant le mode et les degrés de politesse, la présence des suffixes *(eu)n* ou *(neu)n* serait en revanche agrammaticale. Il existe cependant un cas exceptionnel où un verbe d'état accepte le suffixe aspectuel et temporel présent progressif *(neu)n* ; il s'agit du verbe *neulg-da* 'être vieux' :

(17) *keu saram-eun (jeomjeom) neulg-neun-da*
ce personne-TH de plus en plus être vieux-SAT(Prog)-ST(DNH)

« Il vieillit. »

[Litt. : Cette personne **est en train d'être** de plus en plus **vieille**]

Le verbe d'état 'être vieux' deviendrait un verbe d'action 'vieillir'. Dans ce cas précis nous nous trouvons en présence d'un verbe d'état associé au suffixe déterminatif *(neu)n*, ce qui est inhabituel. Si nous acceptons le fait qu'un verbe peut avoir plusieurs valeurs sémantiques, alors nous pouvons considérer que le suffixe déterminatif *(neu)n* modifie la valeur sémantique du verbe auquel il est associé, en transformant en quelque sorte un verbe d'état en verbe d'action. Ce cas particulier est très rare et ne fonctionne pas, par exemple, avec le verbe d'état *jeolm-da* 'être jeune' pour former un hypothétique verbe d'action 'rajeunir'². Cette exception confirme donc les deux règles établies dans ce paragraphe : dans une structure prédicative en coréen, le suffixe aspect-temporel *(neu)n* caractérise les seuls verbes d'actions en leur conférant une valeur de présent progressif, alors que les verbes d'état correspondent à la structure française : verbe copule 'être' suivi d'un adjectif attribut.

5. Limites interprétatives

Pour assurer une exhaustivité d'une telle classification fonctionnelle des suffixes *(eu)n* et *(neu)n*, il reste des cas à étudier. Ils cristallisent la problématique de l'interprétation que nous avons déjà perçue.

¹ Le verbe d'état *youkeha-da* se conjugue irrégulièrement selon les suffixes terminaux.

² Le verbe 'rajeunir' se construit en coréen à l'aide d'un verbe support.

5-1. Valeur temporelle passée du suffixe « (eu)n »

Il existe une subtilité concernant le suffixe verbal (eu)n : nous avons émis l'hypothèse qu'il permet de caractériser le verbe d'état dans une structure prédicative en le transformant en adjectif épithète, mais force est de constater qu'il peut également s'attacher au radical d'un verbe d'action dans une structure déterminative. Cependant, dans ce second cas de figure, il est un suffixe temporel qui assure une valeur temporelle passée au verbe d'action. Par exemple, avec le verbe d'action *ilk-da* 'lire', la phrase au présent *saram-i ilk-neun tchek* ('le livre que la personne lit') devient au passé *saram-i ilk-eun tchek* ('le livre que la personne a lu').

En revanche, pour un verbe d'état, puisque le suffixe (eu)n assure la fonction d'adjectif épithète, la valeur temporelle passée doit être exprimée différemment grâce à d'autres suffixes comme avec le verbe *joh-da* 'être bon' : la phrase au présent *joh-eun saram* ('une bonne personne') devient au passé *joh-assdeon saram* ('une personne qui était bonne').

Nous avons constaté que le suffixe (eu)n ne nous permettait pas a priori de faire une différence entre le verbe et l'adjectif. Mais nous pouvons maintenant préciser la règle suivante : dans la structure déterminative en coréen le suffixe (eu)n est un suffixe adjectival lorsqu'il s'associe à un verbe d'état et il lui confère alors la fonction d'adjectif épithète ; il est un suffixe temporel dans le cas où il s'associe à un verbe d'action pour lui donner une valeur temporelle passée soit comme participe passé épithète soit dans une construction relative.

5-2. Adjectif, participe ou construction relative ?

Comment traduire en français les formes verbales coréennes suffixées par (eu)n ou (neu)n dans une structure déterminative ? Il est évident de faire remarquer que la transformation de ces verbes en forme adjectivale au moyen des suffixes verbaux ne peut pas être considérée comme étant une simple opération lexicale, mais aussi comme une opération syntaxique qui leur confère la fonction d'épithète. Et en effet la traduction en français reflète ce changement syntaxique en proposant de piocher dans sa grammaire des outils pour qualifier un nom : l'adjectif, l'adjectif verbal, le participe présent ou passé et enfin le relatif du français 'qui / que / dont / où / etc.' qui n'existe pas en coréen. A propos de cette problématique, observons les deux exemples ci-dessous avec respectivement un verbe d'action et un verbe d'état coréen :

(18) *tchyeodapo-neun keu-saram*
regarder-SV/REL ce-personne

« Cette personne qui regarde » / « Cette personne regardant »

(19) *yusunha-n* *keu-saram*
 être doucereux-SV/REL ce-personne

« Cette personne qui est doucereuse » / « Cette personne doucereuse »

Dans l'exemple (18) il n'existe pas d'adjectif épithète français pour traduire le verbe d'action *tchyeodapo-da* associé au suffixe (*neu*)*n*, soit *tchyeodapo-neun* : doit-on utiliser le participe présent 'regardant' ou bien la relative 'qui regarde' ? Il y a là ambiguïté. Dans l'exemple (19), comment traduire en français le verbe d'état *yusunha-da* associé au suffixe adjectival (*eu*)*n* soit *yusunha-n* : doit-on préférer naturellement l'adjectif épithète 'doucereuse' ou bien la relative 'qui est doucereuse' ? Nous pourrions également reprendre l'exemple *nounmoul-eul heuli-neun* cité à deux reprises précédemment et que nous avons hésité à traduire tour à tour par 'larmes tombantes', 'larmes qui coulent' et 'larmes coulant' : l'adjectif verbal est-il plus adapté que la relative ou le participe présent ?

Nous pouvons dire que dans une structure déterminative le verbe coréen utilisé avec le suffixe verbal (*neu*)*n* ou (*eu*)*n* devrait être traduit en français par un adjectif épithète qui a sémantiquement la même signification s'il existe. Sinon il peut être traduit dans certains cas par l'adjectif verbal français ou le participe présent correspondant, ou dans d'autres cas par le participe passé du verbe ; mais leur emploi n'est possible que lorsque la valeur adjectivale de ces formes verbales est avérée. Dans le cas contraire le recours à une construction relative semble être une solution acceptable.

6. Synthèse

Voici la synthèse qui permet de distinguer l'adjectif et le verbe coréen selon des critères sémantico-morphosyntaxiques.

Le premier critère de différenciation est sémantique : en coréen, le verbe d'état exprime la qualité ou l'état et correspond à la notion française de l'adjectif alors que le verbe d'action exprime le mouvement, le processus ou l'action et correspond au verbe en français.

Le deuxième critère est morphosyntaxique : le suffixe (*neu*)*n* est réservé aux verbes d'action auxquels il confère une valeur aspectuelle temporelle présent. Il est apparu comme un moyen pertinent pour différencier les verbes d'action des verbes d'état. Et le suffixe adjectival (*eu*)*n* est un suffixe qui caractérise le verbe d'état sauf dans le cas où il donne une valeur temporelle passée à un verbe d'action dans une structure déterminative.

Ces deux suffixes, lorsqu'ils sont employés dans une structure déterminative, ont une fonction syntaxique d'épithète. Le nouveau lexème formé par le radical du verbe et son suffixe verbal se place strictement avant le nom : en effet l'adjectif épithète coréen, contrairement au

français, ne permute pas avec le nom. La traduction en français peut se faire au moyen d'un adjectif, d'un adjectif verbal, d'un participe ou d'une relative.

Par ailleurs, la nature de l'adjectif coréen, qui est proche du verbe, en fait un bon candidat à la fonction attribut. C'est la raison pour laquelle nous considérons que l'adjectif attribut du coréen est en fait le verbe d'état lui-même et ne nécessite pas l'apport d'un suffixe.

Conclusion

Nous venons de faire une description typologique de la classe des verbes coréens en nous appuyant sur un corpus littéraire bilingue. Partant du constat que le coréen, en tant que langue agglutinante, et le français, en tant que langue flexionnelle, sont typologiquement différents, nous avons essayé de confronter la notion d'adjectif en coréen avec celle en français. En coréen, les candidats au statut d'adjectif sont des mots qui ont les mêmes caractéristiques morphologiques que les verbes et ont un fonctionnement prédicatif identique. Nous avons identifié l'adjectif coréen comme étant un verbe de qualité, de propriété ou d'état, globalement appelé verbe d'état ; la problématique essentielle étant de le différencier du verbe d'action coréen autrement que par ce seul critère sémantique. Certes, si au premier abord ils se ressemblent (même forme infinitive *-da*, même suffixe non-honorifiques, même accord TAM, etc.), il existe tout de même quelques différences morphologiques : les suffixes *(eu)n* et *(neu)n* qui, croisés avec le critère sémantique (verbe d'état ou verbe d'action) et le critère syntaxique (structure prédicative ou déterminative) permettent de les différencier.

Ce travail s'est focalisé sur le couple de suffixes *(eu)n* et *(neu)n* mais il existe bien d'autres suffixes fonctionnels qui caractérisent le syntagme verbal, et donc l'adjectif. Par ailleurs l'adjectif du coréen n'est pas uniquement issu du syntagme verbal : il y a par exemple l'adjectif invariable qualificatif exprimant le temps et qui appartient à une classe de mot spécifique, l'adjectif numéral qui se positionnerait dans le syntagme nominal, ou encore l'adjectif invariable démonstratif qui est issu du verbe d'état. Nous le constatons ici, qualifier un être ou un objet implique différentes classes de mots, différentes fonctions et différents morphèmes qui nécessiteraient tous une étude approfondie.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACC : Accusatif

AT : Aspect-Temporel

COM : Comitatif

DNH : Déclaratif Non Honorifique

DI : Marqueur du Discours Indirect

DIR : Directionnel

G : Génitif

LOC : Locatif

N : Nom

Pft : Parfait

Prog : Progressif

REL : Relatif

S : Sujet

Sadv : Suffixe adverbial

SAT : Suffixe Aspect-Temporel

SC : Suffixe Conjonctif

SM : Suffixe Modal

ST : Suffixe Terminal

SV : Suffixe Verbal

TEST : Testimonial

TH : Thème

Références Bibliographiques

1. CAMUS A, 1941, 1971, 2008, *L'étranger*, Saint-Amand, Folio
2. CREISSELS D, 1979, *Unités et Catégories grammaticales*, Publication de l'Université des langues et lettres de Grenoble, Chapitre VII, p. 135-145
3. CREISSELS D, 2004, *La notion d'adjectif dans une perspective typologique*, p. 73-88, In FRANCOIS Jacques (dir.), *L'adjectif en français et à travers les langues*, Presses Universitaires de Caen
4. CREISSELS D, 2006, *Syntaxe générale - Une introduction typologique 1 - catégories et constructions*, Chapitre 12, p. 199-212, Lavoisier, Paris
5. DIXON R.M.W., 1982, *Where have all the adjectives gone? and Other Essays in Semantics and Syntax*, Mouton Publishers, Berlin
6. GOES J, 1999, *L'adjectif Entre nom et verbe*, Editions Duculot, Paris
7. KIM T-Y, 2001, *Koukeo jolkyeoleomiui mounpeob* « La grammaire coréenne sur les suffixes terminaux », Edition Koukhak, Séoul
8. KOH H-W, 2005, *Typologie de la syntaxe connective : en coréen*, In CRISTOS Clairis, CHAMOREAU Claudine, COSTAOUEC Denis et GUERIN Françoise (dir.), Presses Universitaires de Rennes, Rennes
9. NA Ch-Y, 2009, *Hyunde koukeo mounpeobui ihe* « Grammaire du coréen moderne », Edition Weolin, Séoul
10. NAM J-S, 1997, *Lexique-grammaire des adjectifs coréens et analyse syntaxique automatique*, In Langages, N° 126, p. 105-123
11. RIEGEL M & PELLAT J-Ch & RIOUL R, (1ère édition 1994 - 6ème édition 2016),

Grammaire méthodique du français, Chapitre XI, p. 597-638, Presses Universitaires de France, Paris

12. SORES A, 2004, *La place de l'adjectif épithète dans les langues. Approche typologique*, p. 89-104, In FRANCOIS Jacques (dir.) *L'adjectif en français et à travers les langues*, Presses Universitaires de Caen

13. YU H-K, 2003, *Ibanin* (L'étranger par Camus Albert), Edition Sodam, Séoul